

Les Postes

Une grève a immédiatement suivi la création d'une société de la Couronne au Royaume-Uni en 1969. Cette grève a eu lieu en 1971, de sorte que les sociétés de la Couronne ne sont pas la solution à tous les problèmes des Postes. L'arrêt de travail à la nouvelle société de la Couronne britannique était dû au fait que la direction avait omis de consulter les syndicats à propos des programmes de mécanisation et d'automatisation. On a ralenti la mécanisation pour protéger les relations entre employeurs et employés.

Des comités consultatifs rassemblant les représentants de la direction, des syndicats et des usagers des services postaux se sont formés, donnant lieu à des consultations permanentes. Des programmes de formation destinés aux agents de maîtrise et aux délégués syndicaux ont été établis, afin de résoudre les conflits à l'usine à mesure de leur apparition et, d'éviter de les laisser s'accumuler, comme on l'a fait au Canada où l'on compte aujourd'hui quelque 10,000 griefs et plus. Des enquêtes parlementaires ont été régulièrement mises sur pied pour déceler les causes des problèmes dans les Postes britanniques. Les Britanniques ont fait l'expérience de la démocratie dans l'industrie, ce qui a suscité dans les services postaux un esprit de collaboration, plutôt que de confrontation et a permis de restaurer leur efficacité.

Je maintiens que le Canada pourrait lui aussi s'en sortir si le gouvernement donnait l'exemple. Actuellement, les services postaux britanniques accomplissent leur mandat et accusent un excédent de 83 millions de dollars.

Le ministre des Postes devrait, à mon avis, prendre des mesures pour améliorer les relations avec les usagers. Cette question a provoqué une série de débats à la Chambre l'année dernière, où l'on a discuté en particulier des méthodes utilisées par le gouvernement pour relever les tarifs postaux.

D'après l'article 10 de la loi sur les Postes, le Parlement doit autoriser les augmentations en adoptant officiellement un amendement législatif. Cela a été corroboré par le comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. A la suite des méthodes arbitraires employées par le ministère, les éditeurs de revues—qui sont l'un des principaux usagers au Canada—ont intenté un procès au gouvernement devant la Cour suprême. Ils ont perdu leur premier procès, mais ils font appel. Je n'aborderai pas plus en détail cette question aujourd'hui et je me contenterai de faire remarquer que voilà bien des circonstances qui ne favorisent pas les bonnes relations avec les usagers, ceux-ci étant obligés d'intenter un procès au gouvernement à cause de l'occurrence que lui offrait cette déclaration pour nous faire part de certaines nouvelles à caractère positif mais il semble que le moment de la vérité soit maintenant venu pour lui et le gouvernement. Nous avons ainsi atteint un point de non-retour.

Je suis persuadé que nous comprenons tous pourquoi notre ministère des Postes connaît actuellement une période aussi difficile et pourquoi sa productivité est insuffisante. Voici un mois seulement a eu lieu le dernier conflit entre le personnel et la direction du ministère. J'avais espéré que le ministre des Postes aurait profité de l'occasion que lui offrait cette déclaration pour nous faire part de certaines nouvelles à caractère positif mais il semble que le moment de la vérité soit maintenant venu pour lui et le gouvernement. Nous avons ainsi atteint un point de non-retour.

Si le ministre des Postes croit que la création d'une société de la Couronne constituera une panacée universelle à tous ses problèmes, il se trompe lourdement. Nous insistons sur le fait que nous devrions procéder à une enquête parlementaire afin

que les gens qui sont les plus concernés par les services postaux, en l'occurrence les syndicats, les clients et les usagers du service postal aient la possibilité de comparaître devant ce même comité pour lui faire part de leurs préoccupations. Nous croyons que si nous pouvions instituer ce genre de dialogue ou de consultation et que si une atmosphère de coopération remplaçait l'esprit de confrontation qui règne actuellement, nous pourrions redonner au service postal son ancien caractère d'efficacité.

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, en réponse à la déclaration du ministre des Postes cet après-midi, je tiens tout d'abord à observer que le ministre actuel est le quatrième à avoir occupé ce portefeuille depuis 1972. Peut-on imaginer une société dont les dirigeants ne fassent que passer comme dans un véritable moulin puisqu'il s'agit en l'occurrence du quatrième ministre des Postes en six ans, soit une moyenne d'un peu plus d'un an et demi pour chaque titulaire de ce portefeuille?

Que vient donc d'annoncer aujourd'hui le ministre des Postes (M. Lamontagne)? Il vient d'annoncer une hausse du tarif de première classe qui fera passer l'affranchissement postal de 14c. à 17c. soit une augmentation de 21½ p. 100. Il a fait passer le tarif pour les cartes de souhait de 12 à 15c., ce qui représente une augmentation de 25 p. 100, mais cela ne l'empêche pas d'être très dur envers les employés et de dire qu'ils doivent faire preuve de modération. L'année dernière, les salaires ont augmenté de 6.8 p. 100 en moyenne. L'augmentation du coût des services postaux représente trois fois la hausse salariale moyenne de l'année dernière. Quelle est l'augmentation prévue pour la publicité importune? Ce n'est qu'une augmentation marginale.

• (1532)

Je ne comprends pas pourquoi le ministre des Postes et le gouvernement continuent de subventionner ceux qui font certainement de la publicité dans un but intéressé. Pourquoi demande-t-on aux contribuables de subventionner les sociétés qui font de la réclame? Est-ce logique de subventionner la publicité importune au Canada grâce à un système mécanisé très coûteux et des travailleurs bien rémunérés? Je n'arrive pas à le comprendre.

Depuis que le ministre a assumé son poste, le tarif postal a augmenté deux fois et les relations entre les employés et l'administration des Postes se sont détériorées. De fait, demander au ministre de diriger le service postal équivaut à demander à Evil Knievel d'aller garer votre voiture: les deux comportent un risque extrême. Sur quoi se fonde le ministre des Postes pour demander ces augmentations? Il prétend que le service aux États-Unis coûte l'équivalent de 17c. et qu'il coûte l'équivalent de 19c. au Royaume-Uni. Si je poursuis ce raisonnement ridicule, je peux affirmer qu'en Ouganda, le service coûte l'équivalent de 30c. et qu'il coûte l'équivalent de 27c. au Nicaragua. C'est le service qui compte et c'est ce service qui se détériore.

Mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Faour) m'informe qu'un journal expédié par le service de première classe de Saint-Jean de Terre-Neuve, par exemple, à Ottawa, met de cinq à six jours à parvenir à destination. Le ministère des Postes n'a pas encore entendu parler du transport par avion. Le service que nous recevons ne justifie tout simplement pas de telles augmentations massives du tarif postal.